



Refus héritage et impot foncier

Par omp

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'un héritage, j'avais reçu une mise en demeure de payer une taxe foncière de la part des impôts avec menaces de saisie sur salaire ou sur mon compte. J'avais alors réglé le montant demandé.

Par la suite, j'ai refusé l'héritage. Puis je demander aux impôts de me rembourser ce que j'avais versé ?

En vous remerciant de votre aide.

Par ESP

Bonjour

Vous n'obtiendrez pas de remboursement, sagissant d'une taxe foncière antérieure.

Par omp

D'accord, merci beaucoup pour votre réponse.
Bonne journée.